


**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1.neuf)**

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006, Arrêté du 21 septembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

**A INFORMATIONS GENERALES**

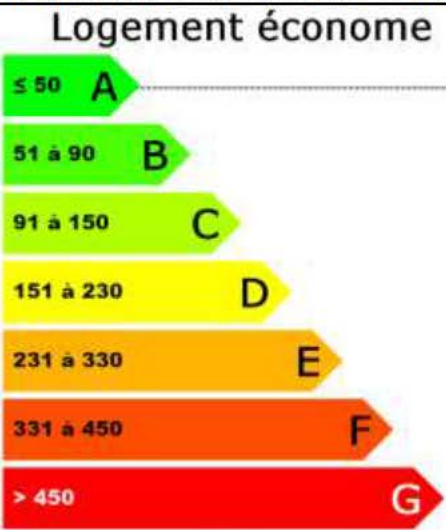
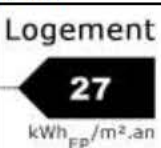
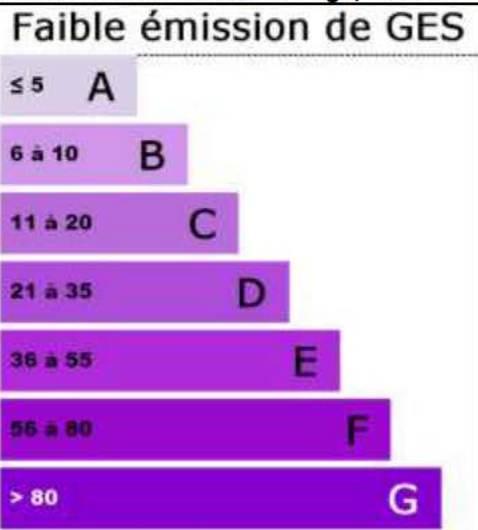

Date du rapport : 07/07/2017 N° de rapport : ██████████ Valable jusqu'au : 06/07/2027 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle Année de construction : 2016 Surface habitable : 156 m <sup>2</sup>	Diagnostiqueur : MARTIN Elodie Signature : 
Adresse : ██████████ N° de Lot : ██████████ Etage :	Référence ADEME : 1705N1000104V
Propriétaire : Nom : ██████████ Adresse : ██████████	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

**B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE**

Obtenues par la méthode Th-BCE, approuvée par l'arrêté du 20 juillet 2011, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Bois 1 819	1 819	72,00 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 975	2 516	135,00 €
Refroidissement			
Production d'électricité à demeure			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Bois 1 819 Electrique 975	4 334	407,00 € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup>coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation conventionnelle : 27 kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> .an		Estimation des émissions : kg <sub>eqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an	
<b>Logement économe</b>  <b>Logement énergivore</b>	<b>Logement</b>  27 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an	<b>Faible émission de GES</b>  <b>Forte émission de GES</b>	 0 kg <sub>eqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an

**C DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS**

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b>  Béton banché + PSE TH 32 20 cm en extérieur + PSE TH 35 6cm en intérieur	<b>Système de chauffage :</b>  Poêle à granulés CMG 6kw	<b>Système de production d'ECS :</b>  Chauffe-eau solaire ROTEX
<b>Toiture :</b>  Laine de verre 55 cm R = 13,2	<b>Emetteurs :</b> Poêle à granulés	<b>Système de ventilation :</b>  Ventilation mécanique double flux
<b>Menuiseries :</b> <b>Salon :</b> Fenêtre + fixe, alu/PVC, triple vitrage, 1.85*1.45 Fixe, alu/PVC, triple vitrage, 2.6*1.7 <b>Séjour :</b> Fixe, alu/PVC, triple vitrage, 2*1.7 BV, alu/PVC, triple vitrage, 2.45*2.15 <b>Cuisine :</b> Fenêtre coulissante, alu/PVC, triple vitrage, 1.85*1.1 Fixe, alu/PVC, triple vitrage, 1.4*1.1 <b>WC rdc :</b> Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.45*0.55 <b>Porte d'entrée isolée,</b> 1.1*2.15 <b>Chambre rdc :</b> Fenêtre + fixe, alu/PVC, triple vitrage, 1.65*1.25 <b>SDB chambre :</b> Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.85*0.95 <b>Mezannine :</b> Velux, bois, 1.26*0.9 <b>Chambre 1 étage :</b> Fenêtre trapèze, alu/PVC, triple vitrage, 0.95*1.1*0.65 <b>Chambre 2 étage :</b> Fenêtre trapèze, alu/PVC, triple vitrage, 0.95*1.1*0.65 Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.9*1.25 <b>SDB étage :</b> Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.8*0.9 <b>WC étage :</b> Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.45*0.55 <b>Chambre 3 étage :</b> Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 1.2*1.3	<b>Système de refroidissement :</b> Aucun	
<b>Plancher bas :</b>  Hourdis polystyrène + mousse PU 10 cm + dalle béton	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b>  Oui      Non      x Non requis	
<b>Energies renouvelables</b>	<b>Quantité d'énergie d'origine renouvelable :</b> 19.4	<b>kWh<sub>EP</sub> / m<sup>2</sup>.an</b>
<b>Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :</b> Poêle à granulés et ECS solaire		

**D NOTICE D'INFORMATION****Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer l'occupant ou l'acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

**Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

**Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.



## **Conseils pour un bon usage**

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement les entrées d'air et les bouches d'extraction situées dans les pièces de service et surtout de ne pas les obturer.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt (%)
Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.	
Les conduits d'évacuation des appareils de chauffage au bois doivent être ramonés 2 fois par an dont 1 pendant la saison de chauffe.	

**Commentaires :**

La consommation annuelle par énergie est une estimation effectuée par le thermicien lors de la réalisation de l'étude thermique. Elle peut varier selon l'utilisation des occupants.  
Il n'a pas été mis en évidence d'autres recommandations permettant d'augmenter la performance énergétique de la maison avec une rentabilité intéressante.

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

**F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature	Etablissement du rapport :
 ECO2NRJ Le Pont de Chabestan 05400 CHABESTAN 06-52-14-60-37 EURL au capital de 2600 € Siret : 793 648 718 00013	Fait à Chabestan le 07/07/2017 Cabinet : Eco2NRJ Nom du responsable : MARTIN Elodie Désignation de la compagnie d'assurance : Elite Insurance company N° de police : 1610RCCEL00155 Date de validité : 28/11/2017

Date de visite : 06/07/2017

Le présent rapport est établi par MARTIN Elodie dont les compétences sont certifiées par : GINGER CATED

N° de certificat de qualification : 1350

Date d'obtention : 22/05/2015

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1